

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 24 octobre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 159 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY-VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Jean HETSCH - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSÈS - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Roger MEI - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Maryse RODDE - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 24 Octobre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2019

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Mireille JOUVE - Christophe AMALRIC représenté par Roland GIBERTI - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Moussa BENKACI représenté par Jean-Jacques POLITANO - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORÉ - Frédéric BOUSQUET représenté par Michel AZOULAI - Christine CAPDEVILLE représentée par André JULLIEN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Jean-Claude MONDOLINI - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Gaby CHARROUX représenté par Henri CAMBESSEDES - Jean-David CIOT représenté par Loïc GACHON - Auguste COLOMB représenté par Philippe GINOUX - Pierre COULOMB représenté par Régis MARTIN - Robert DAGORNE représenté par Maurice CHAZEAU - Sandra DALBIN représentée par Frédéric DOURNAYAN - Sandrine D'ANGIO représentée par Dany LAMY - Sophie DEGIOANNI représentée par Gaëlle LENFANT - Jean-Claude DELAGE représenté par René BACCINO - Jean-Claude FERAUD représenté par Georges CRISTIANI - Gilbert FERRARI représenté par Eric CASADO - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Marie-Madeleine GEIER-GHIO représentée par Martine RENAUD - Jacky GERARD représenté par Hélène GENTE-CEAGLIO - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Marie-Claude MICHEL - Marie-Louise LOTA représentée par Marie-France DROPY-OURET - Laurence LUCCIONI représentée par Michèle EMERY - Irène MALAUZAT représentée par Philippe DE SAINTDO - Rémi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Jeanne MARTI représentée par Jacques BESNAÏNOU - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Danielle MENET représentée par Sophie AMARANTINIS - Arnaud MERCIER représenté par Joël MANCEL - Richard MIRON représenté par Gérard CHENOZ - Virginie MONNET-CORTI représentée par Catherine PILA - Stéphane PAOLI représenté par Jacques BOUDON - Roger PELLENC représenté par Hervé FABRE-AUBRESPY - Roger PIZOT représenté par Jean-Louis CANAL - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Véronique PRADEL représentée par Eric LE DISSÈS - Muriel PRISCO représentée par Pascale MORBELLI - Bernard RAMOND représenté par Olivier FREGEAC - Stéphane RAVIER représenté par Sandra DUGUET - Jean ROATTA représenté par Martine VASSAL - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Laure-Agnès CARADEC - Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Nathalie FEDI - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Eliane ISIDORE - Isabelle SAVON représentée par Julien RAVIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Sylvaine DI CARO - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Josette VENTRE représentée par Marie-Josée BATTISTA - Patrick VILORIA représenté par Emmanuelle SINOPOLI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Philippe ARDHUIN - Jean-Pierre BAUMANN - Odile BONTHOUX - Michel CATANEO - Bruno CHAIX - Laurent COMAS - Bernard DESTROST - Nouriati DJAMBAE - Claude FILIPPI - Josette FURACE - Bruno GILLES - Albert GUIGUI - Maryse JOISSAINS MASINI - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Marcel MAUNIER - Patrick MENNUCCI - Michel MILLE - Chrystiane PAUL - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Bernard JACQUIER représenté à 14h47 par Patrick PAPPALLARDO - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée à 15h15 par Michel ROUX - Jean-Pierre BERTRAND représenté à 15h20 par Jean MONTAGNAC - CASELLI Eugène représenté à 16h00 par Rolland CAZZOLA.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Bernard MARTY à 14h47 - Antoine MAGGIO à 15h00 - Elisabeth PHILIPPE à 15h00 - Marine PUSTORINO-DURAND à 15h15 - Stéphane MARI à 15h15 - Lisette NARDUCCI à 15h15 - Maryse RODDE à 15h15 - Nadia BOULAINSEUR à 15h15 - Samia GHALI à 15h15 - Frédéric VIGOUROUX à 15h20 - Jean HETSCH à 15h30 - Richard MALLIÉ à 15h34 - Patrick PADOVANI à 15h35 - Serge PEROTTINO à 15h45 - Eliane ISIDORE à 16h00 - Sabine BERNASCONI à 16h00 - Gérard BRAMOULLÉ à 16h00 - Didier PARAKIAN à 16h00 - Jean LOUIS CANAL à 16h00 - Jocelyne TRANI à 16h00 - Claude VALETTE à 16h00 - Bernard MARANDAT à 16h00 - Dominique FLEURY-VLASTO à 16h00 - Yves MESNARD à 16h00 - Patrick PIN à 16h00 - André JULLIEN à 16h05 - Jacques BESNAÏNOU à 16h08 - Michel LAN à 16h10 - Marie MUSTACHIA à 16h10 - Pascal MONTECOT à 16h15 - Sophie AMARANTINIS à 16h15 - François BERNARDINI à 16h20 - Christian PELLICANI à 16h20.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEVT 008-7139/19/CM

■ Présentation des rapports d'activités annuels des délégations de service public relatives à la gestion des Aires d'Accueil d'Aix-en-Provence, Le Réaltor, de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes et de Bouc-Bel-Air/Simiane-Collongue, La Malle
MET 19/11808/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Cette Délégation de Service Public, confiée à l'Association ALOTRA, est régie dans le cadre d'une convention d'affermage qui a pris effet le 1^{er} janvier 2011. Son objet a trait à la gestion, à l'organisation ainsi qu'à la mise en œuvre de l'animation et des actions socio-éducatives des trois Aires d'Accueil pour les Gens du Voyage du Territoire du Pays d'Aix indiquées en objet.

Afin de permettre la vérification optimale du fonctionnement, des conditions financières et des dispositions techniques de ce service délégué, le délégataire doit fournir à l'autorité délégante, au plus tard le 1^{er} mai de chaque exercice, les Rapports d'Activités idoines. Ceux ci se composent notamment des comptes-rendus techniques, des comptes de résultats financiers, ainsi que tout élément permettant une analyse précise de cette délégation.

Par souci de lisibilité et d'efficacité, les Rapports d'Activités consolidés spécifiques aux trois Aires d'Accueil, joints à cet exposé, sont accompagnés, de leurs synthèses respectives et d'un rapport synthétique global.

Conformément à la législation en vigueur, l'Aire d'Accueil d'Aix-en-Provence, Le Réaltor, agréée Centre Social par la C.A.F, l'Aire d'Accueil de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes et l'Aire d'Accueil de Bouc-Bel-Air/Simiane-Collongue, La Malle, poursuivent leurs multiples missions auprès des voyageurs tout en assurant des relations constantes avec les services du Territoire du Pays d'Aix, les partenaires institutionnels et les services publics de proximité.

Dans le domaine de la gestion sociale, les animations, les actions en matière de santé et de scolarisation, ainsi que les mesures de soutien et d'accompagnement des familles, mises en œuvre sur les trois sites dans le cadre du Projet Social contractualisé, traduisent de réelles avancées. Elles sont sommairement énumérées ci-après pour chacun des axes concernés.

- Accueil et suivi des familles : accompagnements socio-éducatif et administratif, domiciliations, instructions des dossiers RSA et des prestations sociales, accès à l'emploi et à la formation, etc ...

En 2018, dans ce secteur ont été engagés 3218 entretiens et interventions auprès des familles (+ 7,12%).

- Santé et prévention : consultations médicales, prévention et dépistages, sensibilisation aux violences, sensibilisation en faveur de l'hygiène et de l'éducation à la santé, etc ...

Bien que les permanences PMI aient été suspendues par les services concernés, 214 personnes ont participé aux actions engagées en 2018 dans le domaine de la santé et de la prévention (+72,58 %).

- Scolarisation et soutien scolaire : inscriptions en établissements scolaires, cours de soutien, liaisons avec le CNED et le CASNAV, ateliers d'alphabétisation et de soutien à la parentalité, etc ...

En 2018, 417 enfants ont bénéficié des actions en faveur de la scolarisation et du soutien scolaire (- 4,79%).

- Animation et accès à la culture : organisation d'ateliers ludiques, créatifs, éducatifs et culturels, organisation de sorties, participation aux manifestations des communes (carnaval d'Aix en Provence, Salon du livre ...) développement de projets spécifiques (débat, vidéo, spectacles, sports) etc ...

Signé le 24 Octobre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2019

1953 actions ont été engagées en 2018 sur les Aires d'Accueil dans les secteurs de l'animation et de la culture (+25,19%).

Dans le domaine de la gestion locative une forte augmentation de la fréquentation globale est à constater. En effet, en 2018, 1232 personnes ont été accueillies sur l'Aire d'Accueil Le Réaltor, de 80 places, soit 47,89 % de plus qu'en 2017. Cette progression est générée par la forte attractivité de ce nouvel Equipement Public qui voit sa durée moyenne de séjour se stabiliser à 43 jours par famille.

A cette fréquentation s'ajoutent les 574 personnes, soit + 33,79 %, accueillies en 2018 sur l'Aire d'Accueil de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes, qui dispose d'une capacité limitée à 23 places. Désormais concurrencée par les deux autres Aires plus récentes et de jauges supérieures, la qualité de ses équipements et de sa gestion maintiennent néanmoins sa durée moyenne de séjour à 31 jours par famille.

En 2018, l'Aire de Bouc Bel Air / Simiane Collongue, La Malle, a accueilli 609 personnes, soit + 9,5 %, et voit sa durée moyenne de séjour s'établir à 48 jours par famille.

En 2018, les trois Aires du Territoire du Pays d'Aix ont donc accueilli 2415 personnes, (+ 32,83 %), soit 1007 caravanes (+ 31,92%). Les taux d'occupation annuels respectifs se fixent à 58 % pour Le Réaltor, à 58 % pour Rives Hautes et à 87 % pour La Malle, démontrant ainsi la pertinence de ces équipements.

Ainsi, malgré un environnement parfois particulièrement défavorable, l'occupation globale annuelle des trois Aires d'Accueil s'est établie à 35 914 journées/caravanes, en nette augmentation de 47,31 % par rapport à 2017.

Cette fréquentation a produit une recette totale perçue auprès des usagers de 251 232 euros TTC, soit plus 32 % par rapport à 2017. Cependant les produits totaux des budgets d'exploitation atteignent 736 992 euros TTC, alors que les dépenses globales idoines s'établissent à 763 053 euros TTC, dégageant ainsi un résultat global déficitaire de 26 060 euros TTC, alors que 2017 faisait l'objet d'un excédent de 97 076 euros TTC.

Il est à noter que le rapport R/D, soit : Recettes directes perçues auprès des voyageurs/Dépenses totales d'exploitation, qui caractérise toute Délégation de Service Public (DSP) se fixe à 32,92 %. Sur le plan juridique pour ce type d'activité non commerciale, ce taux est parfaitement compatible avec la nature contractuelle de la DSP.

Ce bilan économique pourrait être plus favorable si ces Aires d'Accueil n'avaient pas à connaître régulièrement la proximité de nombreux stationnements illicites, de voyageurs s'installant en dehors des équipements prévus à cet effet ou de populations sédentarisées.

Ces occupations génèrent des charges supplémentaires (vols de fluides, dégradations, ...etc), et réduisent fortement l'attractivité des Aires d'Accueil qui, le cas échéant, pourraient connaître des taux d'occupation bien plus élevés et donc des recettes plus conséquentes. Ces états de faits risquent donc de mettre en péril l'équilibre économique de la DSP de gestion des Aires d'Accueil, induisent des difficultés de gestion et posent de véritables problèmes de sécurité, de tranquillité et d'hygiène publiques.

Néanmoins pour ce qui concerne la gestion des Aires d'Accueil, il est à constater qu'au fil du temps, pour un service rendu en réelle amélioration, tant quantitative que qualitative, la participation financière du Territoire du Pays d'Aix et le coût global restant à sa charge, se sont particulièrement optimisés avec la mise en œuvre de cette D.S.P.

En effet, en 2018, la Contribution Financière forfaitaire (CFf) globale du Territoire du Pays d'Aix, afférente à la gestion et à l'animation de ces structures d'accueil, s'est limitée à 40 912 euros TTC, soit 71 % de moins que l'année précédente. Néanmoins, au titre de 2019 cette Contribution Financière sera impactée par le résultat de la procédure de consultation inhérente à l'échéance, à fin 2018, de la convention de DSP en vigueur.

En substance, il est à préciser qu'en 2018, le coût global annuel (Contribution Financière contractualisée + Travaux réalisés par le délégant) supporté par les finances du Territoire du Pays d'Aix, s'établit à 16,94 euros TTC par personne accueillie.

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2019

Les propos qui précèdent démontrent, que ces trois Aires, remplissent parfaitement leur rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage. Elles sont un lieu de ressources où les familles trouvent des avantages multiples : tissu économique important, situation sur des axes de passages, proximité des Equipements Publics, diversité des prestations, etc.

Malgré les quelques inconvénients pointés, les voyageurs font globalement part de leur satisfaction quant à l'accueil, la gestion, les services et les animations proposés. Ils souhaitent voir se développer sur la Métropole Aix-Marseille-Provence d'autres Equipements de qualité, semblables aux Aires d'Accueil construites sur le Territoire du Pays d'Aix.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et de procédures publiques ;
- La loi 2000-614 du 05 juillet 2000 relative à l'Habitat et à l'Accueil des Gens du Voyage ;
- La délibération n°2010 _A196 du Conseil communautaire de la CPA du 10 décembre 2010 relative à l'approbation du délégué ;
- La délibération n°DEVT 003-3296/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 relative au prolongement d'un an de la convention de DSP en vigueur ;
- L'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 10 octobre 2019 ;
- L'information au Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 17 octobre 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article unique :

Est pris acte des rapports d'activités annuels pour l'exercice 2018 de la Délégation de Service Public inhérente à l'animation et la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage d'Aix-en-Provence, Le Réaltor, de Fuveau/Meyreuil, Rives hautes, de Bouc-Bel-Air/Simiane-Collongue, La Malle.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Patrimoine, Logistique et Moyens généraux
Commande Publique

Pascal MONTECOT

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2019